

Module sp cialis  services de paiement (avec exp rience professionnelle) – AMSSP04

Capacit  professionnelle IOBSP (avec exp rience professionnelle) – Dur e globale 40h – Programme minimal de formation pr vu par l'article R 519-12 du Code mon taire et financier pour les Interm diaires en Op rations de Banque et Services de Paiement

Code produit : AMSSP04

Niveau : Initiation

Modalit  : E-learning

Dur e (en heure) : 4.0

Tarif :

Eligible DDA : non

Public :

Courtiers cr dits, interm diaires en op rations de banque et services de paiement, et toutes les personnes soumises aux obligations de capacit  professionnelle IOBSP (avec exp rience professionnelle)

Pr requis :

aucun

Objectif

- Conna tre la r glementation applicable aux services de paiement

Programme de la formation

Environnement des services de paiement

- Directive SEPA

R le des  tablissements de paiement et de monnaie  lectronique

- Analyse des différents services de paiement
- Gestion des moyens de paiement

Droits de la clientèle en matière de services de paiement

- Convention de services de paiement

Préparation d'un dossier de service de paiement

- Particulier
- Professionnel

Focus sur l'obligation de vigilance et de déclaration auprès de TRACFIN

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question